

SAINT-THURIEN, le 20 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le 20 novembre 2025
ID : 029-212902696-20251205-D20250606-DE

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Vendredi 5 décembre 2025 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2026,
- 2°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2025,
- 3°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 4°) Dissolution du SIMIF – intégration des résultats,
- 5°) Budget primitif 2025 – décisions modificatives,
- 6°) Provisions pour créances douteuses – adoption d'une méthode de calcul,
- 7°) Installation d'un visiophone à l'école – approbation du projet et demande de subvention,
- 8°) Personnel : modification de la durée hebdomadaire de travail,
- 9°) Lotissement : approbation de la participation financière et demande de subvention,
- 10°) Mise en place d'un site de compostage partagé – convention avec Quimperlé Communauté,
- 11°) Tarification sociale cantine scolaire,
- 12°) Motion de soutien à la Commune de LANVEOC pour le maintien de l'école navale,
- 13°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.
Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal**20250606**

Objet : Budget primitif 2025 - Décisions modificatives

Madame le Maire propose à l'assemblée les décisions modificatives budgétaires suivantes :

- En section d'investissement :
 - o Dépenses :
 - + 52 020.25 € au 1311
 - + 68 503.34 € au 1312
 - - 209.38 € au 001
 - o Recettes :
 - + 52 020.25 € au 13461
 - + 68 503.34 € au 1322
 - + 4 000 € au 024 en recettes d'investissement
 - + 182.88 € au 2804181 en recettes d'investissement
 - + 44.23 € au 28041512 en recettes d'investissement
 - + 140 € au 280421 en recettes d'investissement
 - - 4 576.49 € au 1328 en recettes d'investissement
- En section de fonctionnement :
 - o Dépenses :
 - + 367.11 € au 6811
 - - 6 867.95 € au 615231 « Voirie » (chapitre 011)
 - + 7 000 € au 6411 « Personnel titulaire » (chapitre 012)
 - o Recettes :
 - + 499.16 € au 002

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives du budget primitif 2025 de la Commune indiquées ci-dessus.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 décembre 2025
Le Maire,

Christine KERDRAON.

